

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-sept du mois de novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, route d'Auneau, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

*Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, Mme GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, Mme HOOGE Laetitia, M. TRUBERT Guillaume, conseillers municipaux.*

*Procuration : Rémy LECLAIR donne procuration à Vincent AUCHÉ.*

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre de membres présents : 14*

*Nombre de membres votants : 15*

*Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.*

Date de convocation du Conseil municipal : 13 novembre 2020.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS**

a) Acquisition d'un camion de pompier de collection :

Un particulier collectionneur a proposé aux élus la vente d'un véhicule de pompier de collection de marque Citroën, ayant appartenu à la commune.

Le conseil municipal désireux de faire entrer dans son patrimoine ce véhicule de pompier de collection, datant de 1958, a décidé de l'acquérir, afin de l'exposer dans le village.

Le coût de cette opération s'est élevé à 1 250.00 € H.T, soit 1 500.00 € T.T.C. Elle peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement de l'opération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

1. approuve le coût de 1 250.00 € H.T, soit 1 500,00 € T.T.C, pour l'acquisition du camion de pompier de collection ;
2. autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2020 de Chartres Métropole de 625.00 € ;
3. approuve le plan de financement de l'opération comme il suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention <b>Fonds de concours 2020</b> sollicitée au titre de l'acquisition d'un camion de pompier de collection (au taux de 50 % de la dépense HT)	625
<b>Total financement extérieur attendu</b>	<b>625</b>
Coût total de l'opération HT.	1 250
TVA sur l'ensemble de l'opération.	250
Coût total de l'opération d'acquisition TTC.	1 500
<b>⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>	<b>875</b>

**b) Acquisition d'un tracteur tondeuse.**

Le service technique est doté d'un vieux tracteur tondeuse de 16 ans, souvent en panne, et dont le coût d'entretien devient exorbitant.

Le Conseil municipal a décidé d'en acquérir un nouveau afin de garantir une tonte optimale des grands espaces verts de la commune.

Le coût de cette opération est estimé à 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC. Elle peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement de l'opération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

1. approuve le coût de 20 000.00 € H.T, soit 24 000,00 € T.T.C, pour l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse ;
2. autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2020 de Chartres Métropole de 10 000.00 € ;
3. approuve le plan de financement de l'opération comme il suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention <b>Fonds de concours 2020</b> sollicitée au titre de l'acquisition d'un tracteur tondeuse (au taux de 50 % de la dépense HT)	10 000
<b>Total financement extérieur attendu</b>	<b>10 000</b>
Coût total de l'opération HT.	20 000
TVA sur l'ensemble de l'opération.	4 000
Coût total de l'opération d'acquisition TTC.	24 000
<b>⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>	<b>14 000</b>

c) Réalisation de travaux pour l'ouverture d'un commerce multiservices.

La commune a acquis en fin d'année 2019 les locaux de l'ancienne boulangerie de Nogent-le-Phaye. Le projet des élus est d'ouvrir un commerce dans le centre bourg de la commune.

Afin de mettre ce commerce aux normes, des travaux d'accessibilité et de sécurité sont à envisager.

De plus, des travaux de plomberies, électricité et d'aménagement intérieur sont à réaliser pour l'ouverture :

- d'une part d'un commerce multiservices,
- d'autre part d'un espace de détente et convivialité.

Ce commerce multiservices sera dans un premier temps une épicerie, un dépôt de pain et un relais point colis. Quant à l'espace de détente il y sera proposé de se restaurer.

Le commerce sera amené à évoluer dans le temps par rapport au besoin des habitants.

Le coût prévisionnel total de l'opération est estimé à 46 554,83 € H.T, soit 55 865,79 € T.T.C. Elle peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement de l'opération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

1. approuve le coût estimé de 46 554,83 € H.T, soit 55 865,79 € T.T.C, pour la réalisation de travaux pour l'ouverture d'un commerce multiservices ;
2. autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2020 de Chartres Métropole de 23 277,00 € ;
4. approuve le plan de financement de l'opération comme il suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention <b>Fonds de concours 2020</b> sollicitée au titre de la réalisation de travaux pour l'ouverture d'un commerce (au taux de 50 % de la dépense HT)	23 277
<b>Total financement extérieur attendu</b>	<b>23 277</b>
Coût total de l'opération HT.	46 555
TVA sur l'ensemble de l'opération.	9 311
Coût total de l'opération d'acquisition TTC.	55 866
⇒ <b>Autofinancement</b> → <b>FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>	<b>32 589</b>

Fait et délibéré le 17 novembre 2020,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Benjamin BEYSSAC.

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le : 23/11/2020  
La publication le : 23/11/2020  
Le Maire :

